

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

DECISION MUNICIPALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU SITE
RADIO ÉLECTRIQUE - RUE DE L'INDUSTRIE - GRAVELINES**

3.3 - Locations

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des Articles **L.2122-22-5°** et **L.2122-23** du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du **29 Juin 2022** portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu le Budget Primitif **2022** de la Commune voté le **17 Décembre 2021**,

Vu la décision municipale n° **68/2013** en date du **23 Mai 2013** décidant de mettre à disposition de l'État une partie de la parcelle cadastrée Section n° **4896** pour **7 808 m²**, sise, Rue de l'Industrie pour l'installation d'une station relais de radiocommunication,

Considérant que de nouveaux d'équipements techniques ont été rajoutés sur le terrain,

DECIDE :

Article 1^{er} : Décide de signer avec l'État un avenant n° **1** afin d'actualiser l'article **1** de la convention portant sur la désignation des équipements installés sur le terrain mis à disposition, avec effet rétroactif au **1^{er} Septembre 2019**.

Article 2 : La présente décision sera :

- Inscrite au registre des délibérations ;
- Mise en ligne sur le Site Internet de la Ville ;
- Transmise au Sous-Préfet de Dunkerque ;
- Transmise au Comptable des Finances Publiques.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GRAVELINES, le **15 NOV. 2022**
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Reçu en Sous-Préfecture le **15 NOV. 2022**

Mis en ligne sur le site de la Ville le

15 NOV. 2022



Bertrand RINGOT